Quarante-quatrième année. — N° 334 (EDITION DU MATIN) JEUDI 30 NOVEMBRE 1899

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS.—Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lebon, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

◆ *CE NUMERO Comprenant SIX PAGES NE DOIT ÊTRE VENDU QUE 5 CENTIMES* ◆

VOIR LES COURS DE BOURSE A LA 5e PAGE

LE CLERGÉ CATHOLIQUE
et la Science

A ceux qui prétendent que l'Eglise a peur de la science, on peut, comme exemple, opposer la part que prennent les religieux et particulièrement les jésuites à l'une des principales sciences, l'astronomie.

Antoine d'Abbadie, membre de l'Institut de France et du bureau des longitudes, a légué à l'Académie avec d'importants revenus, son observatoire et son château d'Abbadia (Basses-Pyrénées), à condition de le confier à des religieux avec la mission de dresser, avant 1950, un catalogue de 500,000 étoiles. Des religieux y sont installés sous la direction du P. Verschaffelt et ils reçoivent les suffrages des astronomes de l'Académie.

L'observatoire du Collège romain a été fondé par les Jésuites. Là s'est illustré le R. P. Secchi. Sous les auspices du Pape Léon XIII, un nouvel observatoire s'est élevé au Vatican. Dirigé d'abord par le P. Denza, qui auparavant était directeur de l'observatoire du Collège Royal Charles-Albert, à Monte Gagliari, il l'est maintenant par le Père Searle, venu de Washington où il dirigeait l'observatoire de l'*Université catholique américaine*.

Dans la même ville de Washington, autre observatoire, Georgetown, bâti par les Jésuites, et dirigé par le P. Hagen.

A Calcutta, des Pères Jésuites ont été reçus comme professeurs à l'Université et y ont érigé un observatoire astronomique et un observatoire météorologique.

A Calcutta encore, les Pères du Collège Saint-François-Xavier et leurs confrères du Darjeeling ont organisé une expédition astronomique aux pieds des Himalayas, pour observer la dernière éclipse totale du soleil ; résultats : photographies, dessins, publications courues par les savants.

En Angleterre, le P. Perry s'est vu confier, en maintes circonstances, la direction des missions astronomiques officielles ; aujourd'hui, c'est le P. Seadgreaves.

A Kalosca (Hongrie), observatoire fondé par le cardinal Haynald, et qui eut pour premier directeur le P. Braun.

A la Havane, aux Iles Philippines, au Mexique, en Chine, à Zi-Ka-We, observatoires dirigés par des Pères.

A l'observatoire Saint-Louis, à Jersey, le P. Marc Dechrevens.

A Tananarive (Madagascar), l'observatoire bâti par les jésuites a été rasé par les Malgaches. Mais, voici que les Révérends Pères en bâtissent un plus grand sous la direction du P. Collin qui a dressé, avec un confrère une carte de Madagascar, carte reçue avec empressement par le génie militaire français.

Tous ces faits confirment les paroles de de Maistre (*Examen de la philosophie de Bacon, Chapitre XIX* :

« Les prêtres ont un talent particulier et même une certaine vocation pour l'astronomie. Il n'est pas étonnant que dans l'antiquité, cette science se présente comme une propriété du *sacerdoce*; que, dans les siècles moyens, l'astronomie soit de nouveau cachée dans les temples, et qu'enfin, au jour du réveil des sciences, le véritable système du monde ait été trouvé par un prêtre ».

Et, plus loin, après avoir rappelé que le jésuite Clavius fut l'un des principaux ouvriers de la réformation du calendrier de de Maistre ajoute: «Puisque ce nom se présente à moi, j'observerai que l'Ordre des jésuites, qui possède éminemment l'esprit sacerdotal, a toujours montré, par cette raison, beaucoup de talent et d'inclination pour l'astronomie. Lalande en a fait l'observation, et a donné une longue liste des astronomes que cet ordre a produits. On sait ce qu'ils ont fait en Chine et ailleurs et bientôt, je l'espère, ils reprendront les mêmes travaux avec de plus grands succès, aucune loi primitive ne pouvant être effacée. »

On vient de voir que l'espérance de de Maistre n'a point tardé à se réaliser.

Informations

L'intervention des troupes dans les grèves

Paris, 28 novembre. — La commission d'initiative a repoussé la proposition de M. Zévaès, ayant pour objet l'interdiction de l'intervention des troupes dans les grèves, et celle de M. Charles Bernard, portant abrogation des lois sur les menées anarchistes.

A la Commission du commerce et de l'industrie

Paris, 28 novembre. — La Commission du commerce et de l'industrie s'est réuni ce matin, sous la présidence de M. Muzet; elle a entendu le compte rendu de la délégation chargée de visiter les ports du nord de l'Europe, relativement aux diverses propositions de loi, portant création de ports francs ou de zônes franches dans certains ports français. La Commission a ensuite commencé la discussion des conclusions du rapport de M. Muzet sur la proposition de loi de M. Aynard, député du Rhône, et de plus de cent de ses collègues, tendant à l'abrogation des articles de la loi de 1891 concernant la taxe du pain et de la viande.

Commission des douanes

Paris, 28 novembre. — La commission des douanes s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Georges Graux; elle a entendu M. Papelier, député, sur sa proposition tendant à créer des bons d'exportation des céréales. La commission a entendu ensuite les délégués de l'Association nationale de la meunerie française qui l'ont saisie de la résolution suivante :

L'Association nationale de la meunerie française, considérant, en raison du développement constant de la production du blé en France et de la nécessité de favoriser de plus en plus l'exportation des farines, qu'il y a lieu d'appuyer les propositions de création de bons d'importation ou d'exportation, tout en améliorant l'admission temporaire et en maintenant le régime des entrepôts : Renouvelle le vœu émis à des congrès de 1896 à 1899 tendant à l'adoption d'un système de bons applicables au paiement des droits de certains produits, tels que cacao, café, thé.

Les délégués de l'Association nationale de la meunerie française ont ensuite fourni à la commission des explications relatives à l'admission temporaire, et à la création des bons. La commission des douanes se réunira vendredi prochain.

Mort de M. Dutreix, député de Troyes

Paris, 29 novembre. — M. Dutreix, député de l'Aube, est mort la nuit dernière ; il appartenait à la fraction radicale-socialiste de la Chambre. Fabricant de bonneterie, il s'était spécialement occupé des questions ouvrières; c'est lui qui, lors de la discussion de la loi de 1892, proposa le chiffre de dix heures comme maximum des heures de travail. M. Dutreix était âgé de cinquante-et-un ans.

L'ambassadeur anglais à Paris demande un congé

Paris, 28 novembre. — La *Patrie* annonce que le bruit que l'ambassadeur britannique à Paris serait sur le point de prendre un congé, semble se confirmer.

Mort de Mme Lebreton

Londres, 28 novembre. — Mme Lebreton-Bourbaki, lectrice de l'impératrice Eugénie, est morte au château de Farnborough des suites d'une bronchite que son grand âge rendait malheureusement inguérissable. On croit que la succession de Mme Lebreton auprès de l'impératrice Eugénie sera partagée entre Mme d'Arcos et Mlle d'Alionville.

Un accident de chemin de fer dans le Lot-et-Garonne. — Dix blessés

Agen, 28 novembre. — Le train de voyageurs n° 377 allant de Nérac à Condom, à son départ de Port-Sainte-Marie à 9 heures et demie du soir, par suite d'une erreur d'aiguillage, a été engagé sur la voie de garage qui conduit au dépôt des machines. Le brouillard très épais ne permit pas au mécanicien de voir la méprise et le train alla butter contre une machine au repos qui fut projetée dans le remblai. Le train tamponneur heureusement peu lancé a été refoulé. Dans la secousse, le mécanicien, le courrier des postes et huit voyageurs ont été légèrement contusionnés.

L'Irlande et la France

Dublin, 28 novembre. — Des journaux irlandais demandent l'annexion de l'Irlande à la France.

Une révolte à Cluny

Paris, 28 novembre. — Une révolte des élèves d'art et métiers vient d'éclater à l'école de Cluny. M. Millerand a envoyé aussitôt un inspecteur général pour faire une enquête sur les causes de cette révolte, et il a étendu à l'école de Cluny les dispositions des récents décrets sur les écoles d'arts et métiers.

On sait que ces décrets comportent la suppression des adjudants-surveillants.

La peste à Tamatave

Paris, 28 novembre. — On mande de Tamatave à la *Liberté* :

« La peste à Tamatave devient de moins en moins sérieuse. Quelques cas isolés se sont produits, à une ou deux semaines d'intervalle ; on peut dire qu'elle a sévi seulement parmi les indigènes puisqu'un seul Européen a été atteint. »

Le voyage des souverains allemands

Les souverains allemands se sont embarqués cette après-midi à Port-Victoria sur le «Hohenzollern» qui partira demain matin.

Guillaume II a télégraphié aux Reines de Hollande pour les remercier de leur projet de se rendre à Flessingue lors de son passage. La réception n'aura pas un caractère officiel, cependant le ministre des affaires étrangères hollandais et l'ambassadeur d'Allemagne à la Haye y assisteront, quelques vaisseaux de guerre seront présents.

La Russie en Perse. — Un traité

Londres, 28 novembre. — Le *Daily Mail* publie une dépêche de Saint-Pétersbourg, datée de dimanche, annonçant que la semaine dernière, un nouveau traité a été signé entre la Russie et la Perse, aux termes duquel la Russie obtient une prolongation de son monopole de construction des chemins de fer en Perse pour une période indéfinie et dans tous les cas pour pas moins de dix ans, c'est-à-dire jusqu'au mois d'octobre 1909. Les détails du présent traité ont été tenus secrets de part et d'autre.

Une insurrection à la Havane

New-York, 28 novembre. — Le *New York Evening Journal* publie une dépêche de la Havane, disant que mille Cubains armés ont arboré le drapeau révolutionnaire, dans la province de Pinar-Del-Rio. Ils se déclarent prêts à combattre pour l'indépendance.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 28 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Les budgets de l'intérieur et des cultes

Le conseil s'est entretenu des diverses questions qui doivent être soulevées, à propos du budget du ministère de l'intérieur et des cultes : le président du conseil a fait connaître le sens des déclarations qu'il portera à la tribune.

L'armée coloniale

Le Conseil s'est ensuite occupé du projet de l'armée coloniale. Le ministre sera prochainement entendu par la commission de l'armée. Il lui fera connaître les solutions auxquelles s'est rallié le gouvernement.

Ponts-et-chaussées

Le ministre des travaux publics a fait signer, par le Président de la République, un décret nommant ingénieurs en chef MM. Rousseau, Humbert et Gubiand, ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées.

AUTOUR DU CONSEIL

Paris, 28 novembre. — C'est la question des sous-préfets qui a fait principalement les frais de la discussion de ce matin, au Conseil des ministres; il a été décidé, assure-t-on, que le gouvernement s'opposerait à l'amendement Zévaès, mais qu'il ne poserait pas la question de confiance; le gouvernement se rallierait, comme nous l'avons fait prévoir, hier, à une proposition dilatoire, comme celle de M. Klotz, qui demande la suppression d'un certain nombre seulement de sous-préfets, ou celle de M. Cère, auteur d'une proposition analogue; il accepterait le renvoi de l'une et de l'autre de ces propositions à la commission des réformes administratives; il coupérait court ainsi à la manœuvre que les ministériels prêtent à M. Méline et à la droite, et qui consisterait à mettre en échec le Cabinet, en votant, avec les radicaux et les socialistes, l'amendement Zévaès.

Le conseil se serait également occupé de la création d'un ministère du travail ; ce ministère serait fondu avec le ministère actuel du Commerce et les Postes seraient rattachées à l'intérieur, amputé des services pénitentiaires réunis au ministère de la Justice.

En ce qui concerne l'armée coloniale, le ministre de la guerre a obtenu, une fois de plus, qu'elle soit rattachée à son département.

Le Conseil s'est encore occupé du mouvement judiciaire qui sera probablement signé et du mouvement administratif qui a été renvoyé au lendemain des élections sénatoriales.

Enfin, le Conseil a examiné une proposition de M. Henrique, déposée hier, et tendant à la création de câbles sous-marins français, dont les événements actuels du Sud de l'Afrique ont démontré la nécessité.

M. Millerand a été chargé de préparer un projet de loi sur la matière ; ce projet sera déposé sur le bureau de la Chambre, dans la première quinzaine de décembre.

LES NOUVEAUX ÉVÊQUES

Paris, 28 novembre. — Voici, d'après la *Gazette de France*, la liste définitivement arrêtée des nouveaux évêques :

Mgr Fuzet, évêque de Beauvais à l'archevêché de Rouen ; Mgr Mignot, évêque de Fréjus, à l'archevêché d'Albi; Mgr Germain, évêque de Rodez, à l'archevêché de Toulouse; M. l'abbé Arnaud, chanoine de Marseille, à l'évêché de Fréjus; M. l'abbé Douais, vicaire général de Montpellier, à l'évêché de Beauvais; M. l'abbé Henri, curé de Béziers, à l'évêché de Grenoble.

M. l'abbé Mando, curé de Saint-Brieuc, frère du député, à l'évêché d'Angoulême; M. l'abbé Dubrai, vicaire général de Besançon, à l'évêché de Quimper; M. l'abbé Franqueville, vicaire général d'Amiens, à l'évêché de Rodez; M. l'abbé Olivieri, curé d'Ajaccio, à l'évêché d'Ajaccio; M. l'abbé de Carsalado, vicaire général d'Auch à l'évêché de Perpignan; M. l'abbé Scheffer, curé du Gros-Caillou, à Paris, à l'évêché de Tarbes. On voit que la liste qui paraissait prête, il y a quelques jours, a été modifiée.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES
dans les chefs-lieux de cantons
PROPOSITION DE MM. L'ABBÉ LEMIRE ET GUILLEMET

Paris, 28 novembre. — Voici le texte de la proposition de loi tendant à décider que les élections sénatoriales auront lieu au chef-lieu de canton, présentée par MM. Lemire et Guillemet, députés:

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs, M. le Ministre des Finances, au début de la discussion du budget, invitait la Chambre à collaborer avec lui pour arrêter l'accroissement des dépenses :

« Je vous en supplie, messieurs, disait-il en terminant son discours, ménagez le crédit de la France, améliorez-le encore, et, pour y parvenir, sachez vous montrer à propos avares des deniers de l'Etat ».

Pour répondre à cette invitation et remplir ce devoir, il nous a paru bon de proposer la suppression de l'indemnité aux délégués sénatoriaux, et de ce chef il se réalise une économie de 820,000 francs au budget du Ministère de l'Intérieur.

Cette indemnité a été, à plusieurs reprises, l'objet de vives critiques.

On lui a reproché, non sans raison, d'être à la fois inutile et nuisible.

Inutile, parce qu'aucune nécessité sérieuse ne saurait être invoquée en faveur du vote au chef-lieu de département. Pourquoi imposer ce voyage aux délégués sénatoriaux? Il serait si facile, si peu onéreux et comme toute si commode de les réunir aux chefs-lieux de canton, sans compter que leur présence y améliorerait, pour un jour au moins, un peu de vie locale.

Nuisible, car l'indemnité de voyage accordée aux délégués mêle à leur désignation des préoccupations qui n'ont rien de politique. M. Guillemet, auteur d'un projet de loi analogue au nôtre, disait à la tribune en novembre 1896 :

« Dans certaines communes, les conseillers municipaux établissent entre eux un roulement, ou tirent au sort ; quelles que soient leurs opinions politiques, ils vont chacun à leur tour au chef-lieu du département pour les élections sénatoriales parce qu'il y a un bénéfice à réaliser sur l'indemnité donnée au délégué. »

Ce n'est pas toujours, c'est même exceptionnellement ce bénéfice que l'on envisage, mais c'est souvent le plaisir d'un voyage gratuit au chef-lieu de département que l'on prend en considération.

Et, chose plus grave, c'est l'influence directe du préfet que l'on risque de subir en se rendant au chef-lieu.

« Avec notre centralisation, les préfets, écrivait M. Pelletan, ont de larges moyens de faire comprendre qu'on a besoin de leur bienveillance.

« Il leur est aisé, dans beaucoup de cas, de gagner bon nombre des quelques centaines de personnes qui composent le collège électoral des sénateurs, soit en les voyant, soit en les faisant voir par des tiers ».

L'économie de la réforme que nous voudrions réaliser exige que plusieurs articles de la loi sur les élections sénatoriales soient modifiés.

Nous demandons que les délégués se réunissent au chef-lieu de canton, que le bureau de vote soit présidé par le juge de paix ou son suppléant, que le scrutin de ballottage ait lieu quinze jours après le premier scrutin.

Nous avons donc l'honneur de soumettre à la Chambre la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article premier. — Les sénateurs sont élus au scrutin de liste, quand il y a lieu, par des collèges réunis aux chefs-lieux de canton.

Art. 2. Le collège électoral du canton est présidé par le juge de paix du canton, assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes délégués présents à l'ouverture de la séance. Le bureau, ainsi composé, choisit un secrétaire parmi les électeurs. Si le juge de paix est empêché, il est remplacé par son suppléant.

Art. 3. — Le recensement des votes est fait au chef-lieu du département, en séance publique. Il est opéré par une commission composée de trois membres du conseil général désignés par la commission permanente et de deux membres du conseil de préfecture désignés par le préfet.

Art. 4. — Le second tour, s'il est nécessaire, a lieu à la majorité relative le deuxième dimanche qui suit le jour de la proclamation du premier scrutin.

Art. 5. — L'article 47 de la loi du 2 août 1875, relatif à l'indemnité de déplacement, est abrogé.

Art. 6. — Sont abrogées les dispositions contraires à la présente loi.

***

Paris, 29 novembre. — La commission d'initiative a conclu à la prise en considération de la proposition de M. l'abbé Lemire, tendant à décider que, dorénavant, l'élection des sénateurs ait lieu aux chefs-lieux de canton.

L'EX-ABBÉ CHARBONNEL DANS LE NORD

L'ex-abbé Charbonnel est en train de mener une campagne anti-religieuse dans notre département. Il y a quelques jours, il donnait une conférence à Solesmes. Son ancien supérieur, M. d'Onofrio, supérieur du grand séminaire de cette ville, lui adressa la lettre suivante :

Monsieur Charbonnel,

Il y a vingt ans, je vous comptais parmi mes chers élèves du Grand Séminaire de St-Flour.

Laissez-moi vous rappeler certains faits que vous avez peut-être oubliés et qui sont restés gravés dans mon esprit.

Vous nous arriviez alors animé des dispositions les plus sérieuses. M. Dumontier, votre professeur au Petit Séminaire et M. le Supérieur, le regretté M. Dubois, vous avaient tous les deux montré le plus grand intérêt, et ils s'étaient réjoui de vous voir franchir le seuil du Grand Séminaire ! Au Séminaire, vous paraissiez si pieux, si bon, si plein de déférence envers vos maîtres !

En 1878, je vous choisissais pour la soutenance d'une thèse de philosophie chrétienne et thomiste.

Cette thèse, je l'ai encore là, dans mes papiers : *Anima intellectualis est forma substantialis corporis humani, et dat ei non solum esse citale sed etiam esse physicum.*

J'évoque un souvenir non moins émouvant pour mon âme de prêtre et de directeur de prêtres. Au début de votre grand séminaire, vous aviez trouvé dans vos maîtres des amis véritables et des pères désintéressés ! Un de mes confrères, le vénéré M. Nicolaux, qui, à lui seul, est une gloire de notre Cantal, vous comblait de bontés et vous prodiguait ses conseils !

Hélas ! quel changement après vingt ans !

J'apprends avec une vivisesse indicible que vous avez choisi la ville de Solesmes pour y faire entendre des paroles de haine et de rage contre l'Eglise catholique : contre l'Eglise qui ne vous a fait que du bien ; contre l'Eglise qui est toujours prête à vous serrer sur son cœur, si vous reconnaissez votre erreur et vos égarements.

M. Charbonnel, arrêtez-vous ! Cessez de servir d'instrument aux viles passions des ennemis de Dieu. Revenez à Celui qui est la voie, la vérité et la vie ! Portez cette consolation à ceux qu'ils ont toujours aimé et qui, malgré tout, vous aiment encore. Pour ma part, je serais heureux, si je savais que votre professeur de philosophie a pu ramener votre esprit sur l'orthodoxie et vous faire renoncer au nouveau scandale que vous vous préparez à consommer. Que Dieu vous éclaire, qu'il daigne toucher votre cœur.

G. D'ONOFRIO.

LES GRÈVES

La grève des maréchaux-ferrants, à Paris

Paris, 28 novembre. — La situation de la grève des ouvriers maréchaux-ferrants, reste stationnaire. Après avoir entendu M. Renou, député, au sujet du dépôt hier de son interpellation, les grévistes ont voté un ordre du jour par lequel ils prennent acte des déclarations formulées par le gouvernement et attendent le retrait des troupes de la maréchalerie.

A AMIENS

Amiens, 28 novembre. — Les ramasseurs de vers de Crotoy, à la suite d'un dissentiment avec le syndicat des pêcheurs se sont mis en grève au nombre de 200. Ils ont voulu empêcher le déchargement d'un bateau chargé de coquillages.

Deux gendarmes tentèrent vainement de s'opposer à ces désordres. Des bagarres se produisirent ; puis les grévistes se sont promenés dans les rues du bourg en chantant des refrains révolutionnaires. Le sous-préfet d'Abbeville et le procureur de la République se sont rendus au Crotoy où sont arrivées plusieurs brigades de gendarmerie.

AU HAVRE

Le Hâvre, 28 novembre. — Tous les ouvriers journaliers des docks, au nombre de 1,500 environ, viennent de se mettre en grève. Il s'agit d'une augmentation de salaire.

A NANTES

Nantes, 28 novembre. — La grève de la manufacture des tabacs continue. Ouvriers et ouvrières ont donné mandat à un conseiller municipal socialiste d'aller prier M. Millerand d'intervenir.

LES 1.800.000 FRANCS DES ASSOMPTIONNISTES

Paris, 28 novembre. — A défaut du *Figaro*, c'est le *Matin* qui continue la polémique à propos des 1,800,000 francs des Pères de l'Assomption, somme dont ces religieux nient l'existence.

MM. Meulet, ancien notaire, et Tournier, rédacteur à la *Croix*, qui ont assisté aux perquisitions, adressent au *Matin* une lettre pour protester contre l'affirmation des dix-huit cent mille francs et y opposer un démenti absolu.

Le *Matin*, de son côté, maintient la version ; il dit que la découverte du trésor a fait l'objet d'un rapport de plus de dix-huit pages que le *Figaro* n'a point publié et qui est, actuellement, entre les mains du juge d'instruction.

Ce rapport, continue le *Matin*, que nous citons par impartialité, mais qui recevra certainement un nouveau démenti, indique par le menu les circonstances dans lesquelles la découverte a été faite et les incidents auxquels elle a donné lieu. Ce rapport — qui n'est point une pièce de procédure, mais un commentaire au procès-verbal n° 4 — mentionne les noms des personnes qui assistaient le magistrat et de celles qui, comme M. Hamard, sous chef de la sûreté, ont été amenées accidentellement à constater l'existence du trésor.

Bien plus, après la découverte, M. Péchard se rendit auprès de M. le juge d'instruction Fabre, qui dirigeait les perquisitions et lui fit part de ce qu'il venait de trouver dans la cellule du P. Hippolyte. Le juge répondit : « Il est inutile que je monte moi-même; vous êtes magistrat et vous avez vu, cela suffit.

Quant aux 79.000 francs dont les Assomptionnistes ont avoué la possession, on nous affirme que ce n'est point dans la cellule du P. Hippolyte qu'ils se trouvaient, mais bien dans celle du P. Ambroise.

Nous ne reproduisons ce qui précède qu'à titre documentaire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 28 novembre 1899

Présidence de M. Deschanel, président.

La séance est ouverte à deux heures.

Eloge funèbre

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Dutreix, député de Troyes ; il loue son zèle républicain, son ardeur de conviction.

Avec cela, notre collègue savait écouter ses adversaires ; il n'était point de ceux qui croient ajouter à la valeur des idées par la violence du propos, et qui prennent le bruit pour un signe de force (Applaudissements). La Chambre adresse à sa famille l'hommage d'une profonde sympathie.

L'interpellation Morinaud

La Chambre fixe au 20 décembre la discussion de l'interpellation de M. Morinaud, relative aux raisons qui ont déterminé le ministre de la guerre à accorder la médaille militaire à un *maréchal des logis* du 3e chasseurs d'Afrique, antérieurement condamné pour désertion.

LE BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du Budget des Affaires Etrangères.

Sur le chapitre 9 (Allocations aux établissements français en Orient et en Extrême-Orient), M. l'abbé Gayraud demande une augmentation de cent francs, à titre d'indication.

La commission, dit-il, a réduit le crédit de 400 francs, sous prétexte qu'elle avait surtout pour but de défendre les intérêts du Vatican; c'est une étrange méconnaissance de nos vrais intérêts. L'Allemagne, pays protestant, envoie des missionnaires catholiques en Orient : l'empereur y a fait un retentissant voyage destiné à fortifier son prestige.

L'Angleterre favorise de son côté les missions bibliques, partout où leur propagande peut augmenter son influence politique. Est-il donc prudent d'abandonner, sans aide officielle, nos missionnaires ?

Au nombre de 300 seulement en 1789, ils sont, à présent, au nombre 70,000 sur toute la surface du globe. Les Pères Jésuites ne cessent de développer l'influence française, grâce à leurs grands établissements d'enseignement. Faut-il rappeler ces paroles bien connues d'Ismaïl-Pacha en 1860, à notre général en chef ? Il affirmait redouter, plus encore que l'uniforme de nos soldats, les robes de nos missionnaires, parce que, partout où elles passent, elles font aimer la France. (Vifs applaudissements. Rumeurs prolongées).

Les missionnaires font œuvre de bons Français. Proscrire les congrégations et les missionnaires, ce serait porter un coup funeste au prestige de la France dans le monde. (Appl. répétés).

M. Dubieff, rapporteur, soutient cette thèse que nos missionnaires sont détestés en Chine où leur présence est une cause perpétuelle de conflits.

La droite proteste avec indignation, puis l'orateur fait une distinction; il consent au maintien du *statu quo* en Orient, mais réclame l'abandon de notre protectorat en Chine. « Il est dangereux, car il tourne notre effort vers la défense des intérêts spirituels, au préjudice des intérêts économiques. » (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le ministre des affaires étrangères appuie l'amendement de M. l'abbé Gayraud :

L'acte du 15 mars 1899, par lequel la religion catholique a été reconnue en Chine, dit-il, n'entraîne pas une diminution de notre protectorat, au contraire, c'est sur l'ordre même de la Chambre que le gouvernement a subventionné en Chine des écoles nouvelles, des dispensaires où des médecins et des pharmaciens français donnent gratuitement des consultations et des médicaments. (Très bien, très bien). La Chambre ne voudra pas faire son *mea culpa* d'une initiative qui l'honore ; pour moi j'aurais même demandé un crédit plus élevé, si je n'avait pas été arrêté par des raisons budgétaires.

M. Berthelot insiste pour que la Chambre se désintéresse une fois pour toutes des œuvres de prosélytisme religieux.

M. Aynard : Les missionnaires sont nos meilleurs agents à l'étranger; je vais en donner une preuve à la Chambre : Au lendemain du traité de Simonosaki, on s'est préoccupé, à Lyon, de ce qui allait se passer en Chine. Une grande mission fut constituée; elle avait pour objet de faire la soudure commerciale entre la Chine et le Tonkin. (Vifs applaudissements à droite et au centre); cette mission a réalisé des travaux très remarquables.

M. Delcassé. — C'est vrai, je les ai lus.

M. Aynard. — Elle n'a pas rencontré en Chine de meilleur appui, d'aides plus dévoués et plus sûrs que nos missionnaires catholiques. (Applaudissements). Que la Chambre laisse de côté les préoccupations confessionnelles pour ne voir que l'intérêt français. (Applaudissements prolongés à droite et au centre).

M. l'abbé Gayraud retire son amendement. M. de Mahy reprend le chiffre de 800 000 francs proposé par le gouvernement.

Ce chiffre est adopté.

M. Dejeante demande la suppression du crédit de 7.765 francs, destiné à subventionner certains missionnaires étrangers. Il débite là-dessus tous les lieux communs usuels. Il se plaint du monopole dont jouissent, en Orient, les congrégations au point de vue des grades universitaires.

Le ministre des affaires étrangères. — Les subventions dont il s'agit sont la conséquence et la preuve du caractère général de notre protectorat catholique à l'étranger. Quelques unes sont destinées à des chapelles fréquentées par des Français; il en est une qui est le résultat d'un legs. La Chambre repoussera l'amendement. (Applaudissements.)

L'amendement Dejeante est repoussé par 333 voix contre 179.

Le président. — La commission demande la suppression, dans le libellé du chapitre, des mots : frais divers du culte. (Exclamations ironiques).

Le ministre des affaires étrangères combat cet amendement, qui est repoussé par 310 voix contre 233.

M. Sicard demande la création d'un chapitre 9bis, doté de 2000 francs pour secours aux Français malheureux résidant à l'étranger.

L'amendement, combattu par le rapporteur, M. Berger, est mis aux voix. Le scrutin donne lieu à un pointage dont le résultat sera proclamé ultérieurement.

M. Chastenet, sur le chapitre 10, relatif aux frais de correspondance diplomatique, constate que le crédit est chaque année dépassé. Il se plaint du manque de contrôle.

Le ministre. — La Chambre est saisie d'un projet relatif à cette question. Les chapitres 10 à 23ter sont adoptés.

La Chambre adopte un amendement de M. Gervais, créant un chapitre nouveau avec un crédit de 50,000 fr., pour subventionner les sociétés françaises de bienfaisance à l'étranger. Les chapitres 24 et 25 sont adoptés.

Le président donne le résultat du pointage sur l'amendement de M. Sicard. Cet amendement est repoussé par 232 voix contre 224.

LE BUDGET DE L'INTÉRIEUR

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de l'intérieur.

M. Fournière trouve enfin le placement de sa question sur les ouvroirs : Il s'agit principalement de l'ouvroir du Bon Pasteur à Nancy. L'orateur rappelle la lettre de Mgr Turinaz; les religieuses, dit-il, font travailler les jeunes filles à leur profit, puis les mettent dans la rue sans ressources.

Les jeunes filles, continue l'orateur, laissent leur santé dans ces établissements, quand elles n'y laissent pas leur sens moral. (Vives protestations à droite.)

M. Fournière cite des traits dont il affirme l'exactitude. Il part de là pour généraliser; à l'entendre, les mêmes faits se produisent dans tous les établissements. (Protestations.)

M. de Lanjuinais. — Si cela était vrai, nous n'hésiterions pas à nous joindre à vous pour en demander la répression. (Vifs applaudissements à droite ; hurlements à l'extrême gauche.)

M. Fournière poursuit ; le tableau qu'il fait s'assombrit de plus en plus ; nous tombons dans le pur mélo. Ce sont des histoires de cachot, de corrections violentes, de traitements inhumains, au point d'entraîner la mort de la victime. L'extrême gauche est dans la jubilation. La droite proteste à plusieurs reprises avec indignation ; puis elle prend le parti de traiter par le dédain ce réquisitoire.

M. Fournière pousse les choses si loin qu'il soulève même des mouvements de réprobation au centre. Certaines de ses allégations sont tout simplement ridicules. Dans un établissement, la supérieure avait dressé des chiens, paraît-il, à mordre les enfants. On sent que l'orateur a ramassé tous les ragots propagés par la malveillance sectaire et l'envie ; il s'en fait l'écho, sans les avoir contrôlés, bien entendu. Toutes les villes de France y passent. Nous voici à Angers.

INCIDENT

M. de la Bourdonnaye, député de cette ville, proteste avec force.

Je m'inscris en faux; personne ne vous croira, la tribune française n'est pas faite pour y vomir de pareilles calomnies. (Salve d'applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.)

L'extrême gauche invective longuement M. de la Bourdonnaye.

Cris : A l'ordre ! A l'ordre !

Le Président. — Je ne puis laisser passer ces paroles, retirez-les (Tumulte).

M. de la Bourdonnaye. — Je peux retirer les paroles, mais non la pensée.

Le Président. — Veuillez retirer les paroles.

M. de la Bourdonnaye. — Je les retire, par déférence pour vous.

Pendant ce colloque MM. Florent et Labussière ont une altercation avec M. Laurent Bougère ; ils sont au moment d'en venir aux mains avec lui.

Le calme à peu près rétabli, M. Fournière reprend son interminable martyrologe. Il nous révèle maintenant que les Sœurs se servent avec les enfants d'un vocabulaire inavouable ; puis ce sont encore des faits comme ceux-ci : des enfants sont fouettées avec des orties, d'autres sont condamnées à manger leurs excréments ! Dans un établissement, en Savoie, les malheureuses fillettes en sont venues à faire une neuvaine pour demander la mort afin d'être délivrées de leurs souffrances. L'orateur cite une maison où les enfants ne font même pas leurs Pâques.

Du coup, la Chambre est désarmée; cette accusation, dans la bouche de M. Fournière, a le succès qu'elle mérite : elle soulève une hilarité prolongée. Cependant l'orateur commence à éprouver quelque fatigue, il y a de quoi. Sur sa demande, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi, à 2 heures.

M. l'abbé Lemire se fait inscrire pour prendre la parole ensuite

La séance est levée à 7 heures, au milieu d'une vive agitation.

LA HAUTE-COUR

Audience du mardi 28 novembre

Paris, 28 novembre. — L'audience publique est ouverte à une heure cinq. Affluence toujours considérable dans le public. Les accusés sont introduits sans incident. On remarque toujours l'absence de M. Déroulède encore souffrant. L'inculpé Cailly n'est également pas là ; il accomplit, dans sa cellule, son second jour d'exclusion. L'appel nominal ne fait constater aucun manquant.

M. Buffet, inculpé, se lève : monsieur le président, dit-il, je vous demande la permission de me retirer, puisque les juges ont le droit de le faire, maintenant que l'appel nominal est terminé. (Murmures approbatifs sur certains bancs, tumulte sur d'autres.)

Le président à M. Buffet. — Vous n'avez pas la parole. (Exclamations).

M. Fallières donne ensuite lecture de l'arrêt de la Cour, rejetant les conclusions de M. Guérin, tendant à ce qu'il soit posé trois questions au témoin Mallet, son ancien associé. M. Mallet est autorisé à se retirer, sauf à revenir en cas de confrontation avec d'autres témoins.

Déposition de M. de Perretti

On introduit M. de Perretti, gérant de l'*Antijuif* d'Alger. M. l'avocat général Herbault lit la déposition du témoin devant M. Fabre ; la voici :

« Le témoin. — Le jour de l'enterrement de M. Félix Faure, les ligueurs antisémites furent convoqués auprès du Père-Lachaise. M. Guérin avait remis 20 francs à chacun d'eux, pour les dépenses de la journée, déjeuners, dîners, voitures, etc., etc.

» Au moment du défilé du régiment, M. Guérin fit sa jonction avec M. Déroulède, derrière le passage du général Roget, tous les deux suivis de leurs ligueurs. Lorsque M. Déroulède prit le cheval du général par la bride, je vis celui ci lui donner un coup de plat de sabre sur le bras, lui disant de le laisser tranquille.

» Le général Roget adressa encore, à M. Déroulède, d'autres protestations que je ne pus entendre bien distinctement. Nous allâmes ainsi jusqu'à la caserne de Reuilly où Guérin entra avec d'autres personnes, mais en sortit bientôt furieux, alors qu'on avait gardé MM. Déroulède et Marcel Habert ; Guérin nous dit : « Jamais plus je ne marcherai avec Déroulède; il ne sait pas s'y prendre ; si j'avais su, je ne serais pas venu. »

» Comme il n'y avait plus rien à faire, nous sommes revenus au siège de la ligue, rue Condorcet, 40. M. Guérin rentra un peu plus tard, en voiture ; une pelisse dissimulait quatre fusils et deux révolvers. (Mouvement.)

» Le soir, Guérin nous dit : Déroulède est un imbécile; il nous a fait manquer notre coup. » Plus tard, M. Guérin nous distribua des médailles à l'effigie du duc d'Orléans.